

NOMENCLATURE 8.1

VILLE DE LENS
CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE DU 18 JUIN 2025

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

062-216204982-20250618-DLB08_18062025-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 20/06/2025

PROLONGEMENT DE LA RUE
MAURICE CARTON
DENOMINATION

Rapporteur : Monsieur Jean-François CECAK

Afin de favoriser l'orientation des visiteurs se rendant au stade Bollaert-Delelis, il apparaît nécessaire de procéder à la dénomination de la rue qui dessert à la fois cet équipement d'envergure, le centre aquatique et Emotion Foot (annexe 1).

A cet effet et afin de bien identifier ces voies, il est proposé de leur attribuer la dénomination suivante: rue Maurice CARTON, suggestion qui va dans la continuité de la dénomination de la rue actuelle et qui reste en lien avec l'esprit sportif du Stade Bollaert-Delelis.

Pour rappel, Maurice CARTON (1901-1980) est un ancien chef jardinier de la ville de Lens. Marié et père de 2 enfants, il fonde la première association de supporters du Racing Club de Lens « le supporter club lensois » qu'il préside pendant 30 ans.

Mobilisé durant la seconde Guerre Mondiale, il est un résistant de la première heure, officier d'une rare valeur militaire et entraîneur d'hommes, il a minutieusement préparé les actions de résistance et a dirigé les combats de libération du secteur de Lens, ce qui lui vaudra d'être décoré de la Croix de Guerre avec Etoile d'Argent.

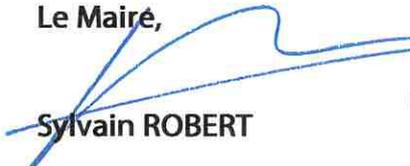
Aussi, si vous en êtes d'accord, il vous est proposé de dénommer ce prolongement de voie :

Rue Maurice CARTON

La Commission Travaux a émis un avis favorable.

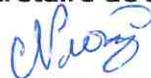
→ **Adoptée à l'unanimité après que le Conseil Municipal en eut délibéré.**

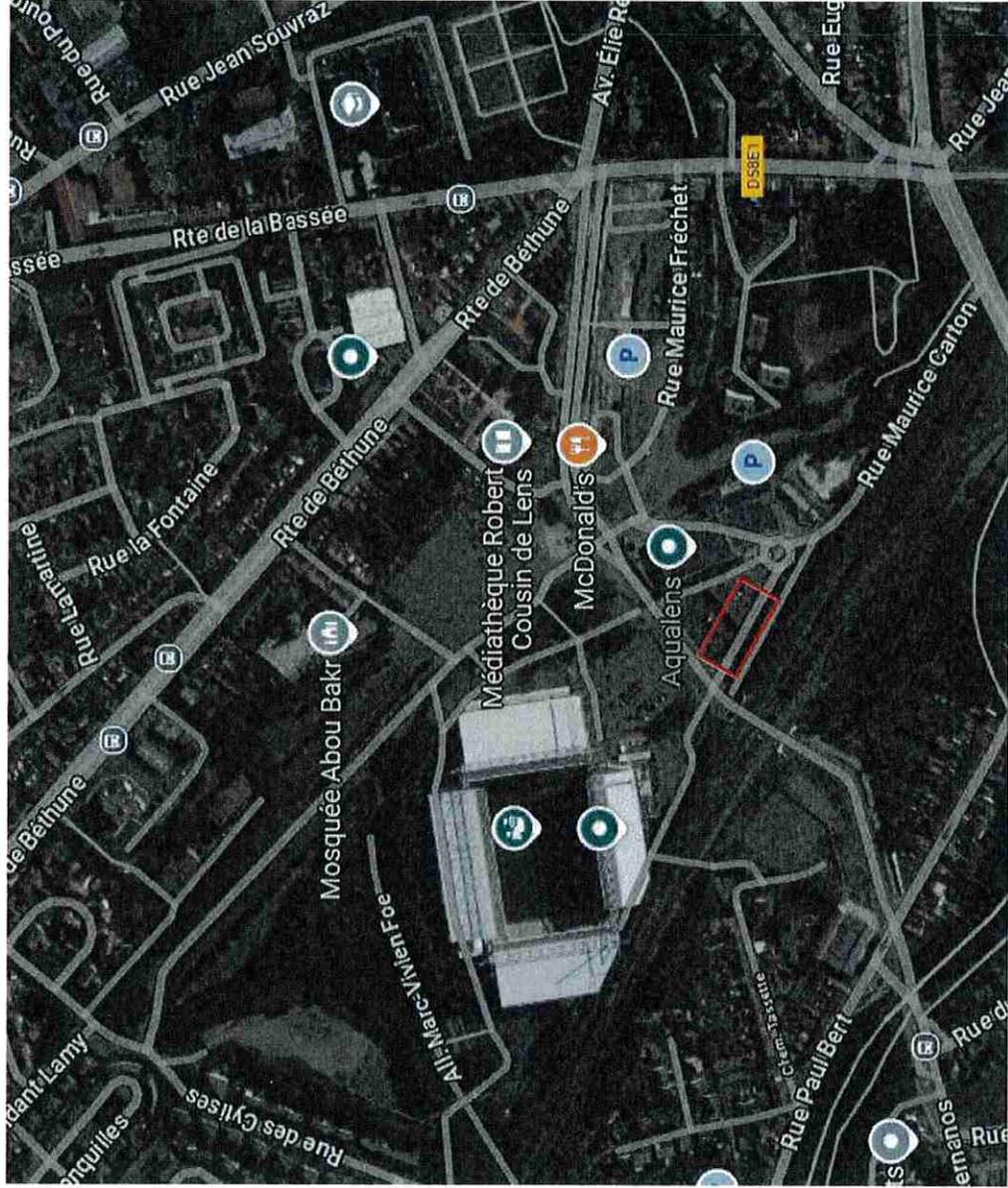
Le Maire,


Sylvain ROBERT



La Secrétaire de Séance,


Christiane NION



EXTRAIT DU REGISTRE

DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

AFFICHE EN MAIRIE LE 18 JUIN 2025

=====

SEANCE DU MERCREDI 18 JUIN 2025

=====

L'an deux mille vingt-cinq, le 18 juin, à 14 heures, le Conseil Municipal de la Ville de LENS s'est assemblé à l'hôtel de ville, sous la présidence de Monsieur Sylvain ROBERT, Maire, et sur convocation en date du 12 juin 2025.

Etaient présents : MM. ROBERT, HANON, MAZURE, GHEYSSENS, Mme CORRE, M. CECAK, Mme LEFEBVRE, M. OUDJANI, Mme LAGNIEZ, M. BOUKERCHA, Mme MEPHU NGUIFO, M. DESOUTTER, Mmes CHOCHOI, MAZEREUW, M. CUGIER, Mme NION, M. DAUBRESSE, Mmes BARBAUT, MASSET, MM. HOJNATZKI, LEFEBVRE, Mmes GLEMBA, BRAET, M. LOURDEL, Mme JACKOWSKI, MM. NYCZ, CLAVET.

Etaient excusés : Mme AIT CHIKHEBBIH ayant donné pouvoir à Mme LEFEBVRE, Mme BOURDON ayant donné pouvoir à Mme CORRE, Mme VAIRON ayant donné pouvoir à M. BOUKERCHA, Mme BRASSART ayant donné pouvoir à Mme CHOCHOI, Mme BEDNARSKA ayant donné pouvoir à M. CUGIER, M. PACH ayant donné pouvoir à M. CLAVET, M. WATTIER n'ayant pas donné pouvoir, Mme VINCENT n'ayant pas donné pouvoir.

Etaient absents : M. DESMARETZ, Mmes LEROY, LAUWERS, DAVID.

Les conseillers présents formant la majorité des membres en exercice, lesquels sont au nombre de trente-neuf, il a été procédé, conformément à l'article L. 2121-15 du Code général des collectivités territoriales, immédiatement après l'ouverture de la séance, à la nomination d'un secrétaire pris au sein du Conseil.

Madame NION, conformément aux dispositions de l'article L. 2121-15 du Code général des collectivités territoriales, a été désignée à l'unanimité des Conseillers présents, pour remplir ces fonctions qu'elle a acceptées.